

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTENSION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Stéphane JACOB, Marie-Annick MARCEAUX, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Florence QUIGNON, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Secrétaire de séance : Stéphane JACOB.

Nombre de Conseillers

- En exercice 15
- Présents 15
- Votants 15

Objet : Tarification assainissement du secteur de La Borde et du Bourg (pour les factures émises en 2026)

Délibération n°28/2026

Monsieur le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par ses utilisateurs.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances et demande à l'assemblée de se positionner.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la tarification du service assainissement relative au secteur de la Borde et du Bourg, applicable aux factures émises en 2026, comme suit :

- Part fixe : 160 € H.T
- Coût du m³ d'eau consommée : 2 € H.T.
- Taxe de raccordement : 3 200 € H.T.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD.

Monsieur Le Secrétaire de séance,
Stéphane JACOB.

